



**ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIE
VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Atelier des paysages
Mission de programmation et réalisation de lectures de paysages
pour accompagner l'élaboration du PLUi-H d'Ambert Livradois-Forez**

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation

A. Contexte :

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez** a élaboré, dans le cadre de la révision de Charte pour la période 2026-2041, une stratégie paysagère définissant 15 objectifs de qualité paysagère, 12 unités paysagères à l'échelle du Livradois-Forez, 18 structures paysagères emblématique du territoire, 80 sites d'intérêts paysagers. Pour sensibiliser les acteurs du territoire, le syndicat mixte du Parc est en train de réaliser un « Carnet des paysages », illustré et pédagogique. La stratégie paysagère et le Carnet des paysages constituent un socle de diagnostic mobilisables par les collectivités dans les différentes démarches de projets.

D'autre part, la **communauté de communes Ambert Livradois-Forez (ALF)**, regroupant 58 communes du Puy-de-Dôme, s'étend sur un territoire rural de moyenne montagne au cœur du Parc naturel régional Livradois-Forez. Elle assure la compétence en planification et aménagement de l'espace.

Fin septembre 2025, après une année de définition méthodologique, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H), couvrant l'ensemble des 58 communes et remplaçant, à terme, les documents d'urbanisme locaux.

Dans un contexte partenarial affirmé, notamment à travers l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, ALF s'appuiera sur des partenaires institutionnels pour renforcer le diagnostic paysager. Les lectures de paysages proposées s'inscrivent précisément dans cette démarche, alimentant le rapport de présentation et le PADD par une lecture partagée des structures et valeurs paysagères, intégrant les objectifs de qualité paysagère transposables en OAP et règlements.

Les lectures de paysage proposées par ce marché s'inscrivent ainsi comme une aide à l'élaboration du PLUi-H, à la fois pédagogique et opérationnelle pour une meilleure prise en compte du paysage et de ses enjeux en termes d'évolution que ce soit par l'action des activités humaines ou des effets du dérèglement climatique.

Pour le syndicat mixte du Parc, la mission permet de diffuser la stratégie paysagère, valoriser et préserver 7 unités paysagères (sur les 12 que compte le territoire Parc) et, à travers cela, déployer les ambitions de la Charte 2026-2041.

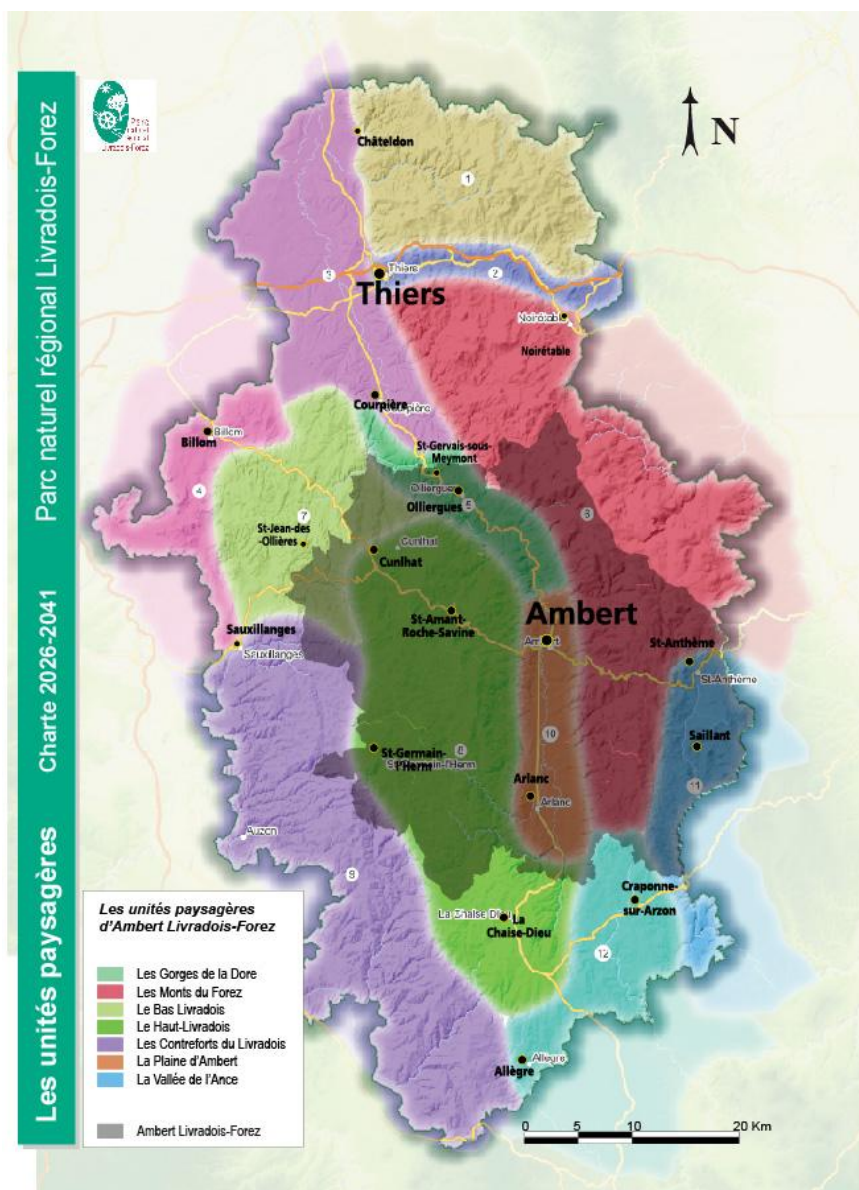
B. Objectifs :

La mission a pour objet la **réalisation d'un cycle de lectures de paysages pour accompagner l'élaboration du PLUi-H de la communauté de communes d'Ambert Livradois-Forez**. Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez est maître d'ouvrage de cette mission et travaille en concertation avec la communauté de communes. Cette mission se réalise dans le cadre du dispositif « Ateliers des paysages » inscrits dans la Charte 2011-2026 et la Charte 2026-2041, qui vise à développer une culture paysagère partagée avec les habitants du territoire.

La **production d'un diagnostic paysager partagé**, sur la base de la stratégie paysagère du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, intégrant des objectifs de qualité paysagère, alimentera les outils du PLUi-H d'Ambert Livradois-Forez.

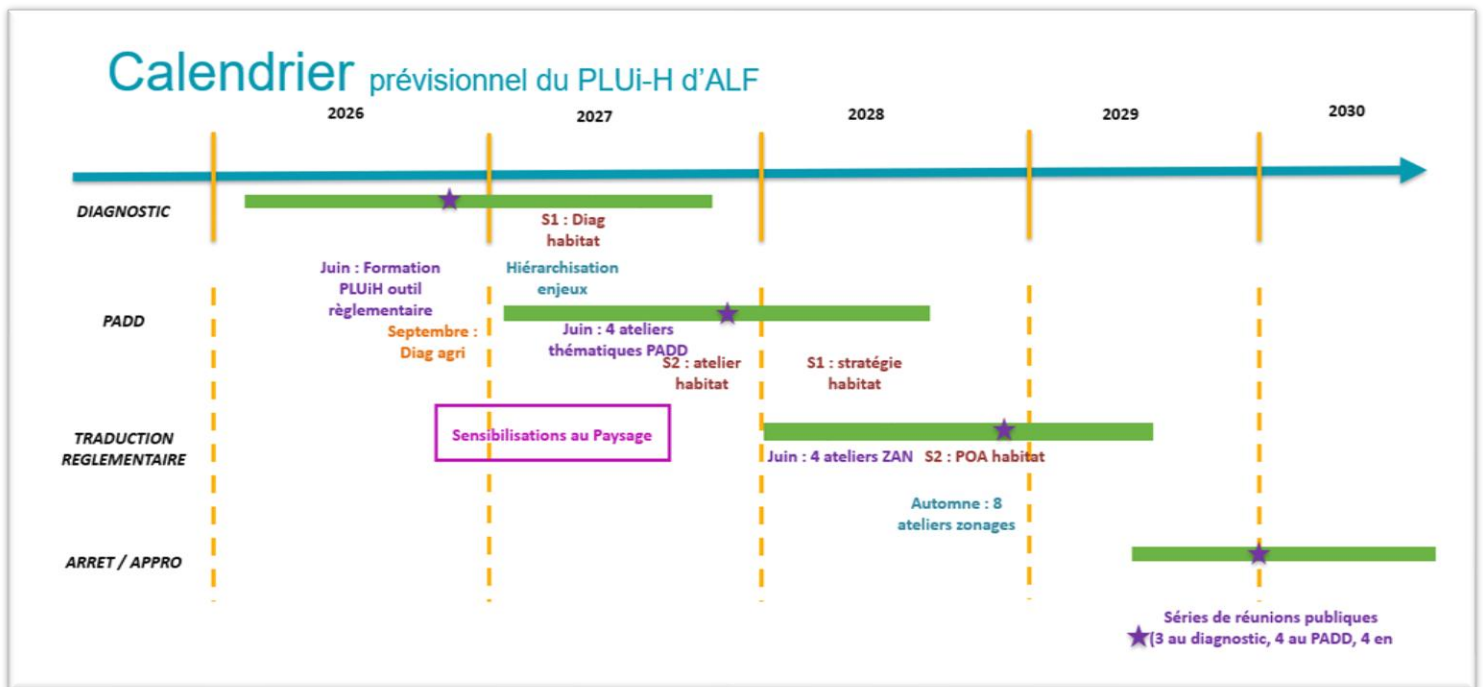
C. Périmètre et articulation avec le PLUi-H

La mission couvre le territoire des 58 communes d'Ambert Livradois-Forez, entièrement comprises dans le périmètre du Parc naturel régional Livradois-Forez, et porte sur 7 unités paysagères différentes.



Le prestataire devra articuler ses travaux avec :

- le calendrier d'élaboration du PLUi-H ;
- la stratégie paysagère de la Charte 2026-2041 du Parc et le Carnet des paysages ;
- le cas échéant, les autres études existantes ou en cours (plan de paysage Vallée de la Dore/ D906, SCOT Livradois-Forez, TVB à l'échelle Parc et SCOT, actuels PLU et PLUi au sein d'ALF etc.), en cohérence avec les outils de planification.



D. Prestation attendue :

1. Élaboration d'une méthode de lectures de paysages « PLUi-H »

Le titulaire devra concevoir une méthode spécifique de lectures de paysages à vocation directement « PLUi-H », comprenant :

- Un dispositif de lectures de paysages généralisées par unités paysagères (support, consignes, déroulé type), visant explicitement à alimenter le rapport de présentation (état initial, enjeux, objectifs de qualité paysagère).
- Des outils permettant de repérer in situ les structures paysagères, les continuités écologiques/paysagères (TVB), les fronts bâtis, les vues, les éléments structurants à préserver ou à transformer.
- Une trame de restitution standardisée qui fasse le lien entre observations de terrain, enjeux paysagers et traductions possibles en PADD, OAP, règlement (écrit et graphique) at annexes.

Cette méthode sera construite en co-élaboration avec ALF et le Parc une réunion de cadrage, afin de garantir sa compatibilité avec la démarche et les attentes locales.

2. Mobilisation et réemploi des ressources existantes

Le titulaire devra :

- S'approprier la stratégie paysagère de la Charte 2026-2041 du Parc et le Carnet des paysages.
- Réutiliser les dessins de la boîte à outils du Carnet des paysages comme supports d'animation et d'illustration des principes paysagers (disponible à partir d'août 2026).
- Identifier, dès la phase méthodologique, comment ces ressources pourront être insérées dans les pièces du PLUi-H (diagnostic, PADD, OAP, règlements, annexes, documents de communication et de pédagogie).

3. Organisation et animation des lectures de paysages

Le titulaire devra :

- Proposer un programme de lectures de paysage couvrant l'ensemble des unités paysagères retenues, soit environ 7 séances (nombre précis à ajuster en phase de cadrage) ;
- Définir pour chaque séance : secteur, points de vue, durée, objectifs pédagogiques, public ciblé (élus communautaires, élus communaux, techniciens, habitants) et lien avec le PLUi-H ;

- Conduire les lectures avec une entrée globale sur le paysage (structures, usages, perceptions, milieu, TVBNB, risques, patrimoine, mobilités, ressource et gestion de l'eau, etc.), et faire les liens avec le document d'urbanisme (zonages, constructibilité, préservation, etc.) ;
- Veiller à ce que chaque séance produise des éléments réutilisables dans le PLUi-H : repérage des secteurs à enjeux, principes de composition, recommandations de préservation/valorisation ;
- Assurer la prise de photos et le suivi du nombre de participants.

L'organisation de la logistique et de temps conviviaux éventuels ne sont pas à la charge du prestataire.

4. Comptes rendus et traduction dans le PLUi-H

Pour chaque lecture de paysage, le titulaire produira un compte rendu structuré comme suit :

- **Fiche « Diagnostic »** : contexte, unité paysagère, localisation, participants, observations principales (structures, dynamiques, TVB, éléments remarquables, fragilités).
- **Fiche « Enjeux / OQP »** : enjeux de préservation, de mise en valeur, de transformation ; déclinaison des 12 objectifs de qualité paysagère partagés.
- **Fiche « Traduction PLUi-H »** : incidences et propositions pour le rapport de présentation, le PADD, les OAP et les règlements (écrit et graphique) : secteurs à préserver, critères de densification, prescriptions de formes urbaines, protection des vues, continuités paysagères, etc.

Le titulaire devra veiller à employer un vocabulaire et des formats compatibles avec les pièces réglementaires d'un PLUi-H.

La mise en page finale de ces fiches constituera le **diagnostic paysager partagé**.

5. Livrables attendus

Les livrables (L) minimaux sont les suivants :

- L1 – Note méthodologique « Lectures de paysages pour le PLUi-H » : méthode détaillée, articulation avec les phases du PLUi-H, outils utilisés, calendrier prévisionnel des lectures de paysage.
- L2 – Outils et supports d'animation : fiches d'observation, supports cartographiques ou schématiques, trames de comptes rendus, supports de présentation aux participants (formats numériques réutilisables).
- L3 – le **diagnostic paysager partagé** : mise en forme des comptes rendus de chaque lecture comprenant 3 fiches par lecture : « Diagnostic », « Enjeux / OQP » et « Traduction PLUi-H ».

Tous les livrables devront comportés les logos du Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.

Tous les livrables seront remis en version numérique (formats bureautiques éditables + PDF).

E. Domaine de compétence du prestataire :

Le titulaire devra justifier :

- D'une compétence de paysagiste-concepteur (ou d'une équipe pluridisciplinaire incluant un paysagiste confirmé)
- D'une maîtrise des cadres réglementaires de l'urbanisme et des outils de traduction du paysage dans ces documents (Rapport de présentation, PADD, OAP, règlement écrit, sur-zonage, ...).

Une connaissance des territoires ruraux et de moyenne montagne, ainsi que des Parcs naturels régionaux, sera particulièrement appréciée.

F. Partenariat et engagements

La communauté de communes d'Ambert Livradois Forez s'engage à :

- Mobiliser les élus, techniciens et habitants, pour les lectures de paysage.
- Faciliter la logistique d'organisation des lectures de paysages (réservations de salles, relais d'invitation, temps conviviaux éventuels, ...)
- Intégrer les résultats de la mission (diagnostic, recommandations) dans l'élaboration du PLUi-H (rapport de présentation, PADD, OAP, règlements, annexes)

Le Syndicat mixte du Parc, maître d'ouvrage, s'engage à :

- Porter administrativement et financièrement l'Atelier des paysages, piloter le marché et assurer la coordination technique.
- Mettre à disposition la stratégie paysagère, le Carnet des paysages et les ressources nécessaires, et être présent à dans la phase de cadrage, à certaines lectures de paysage et aux temps de restitution.

G. Durée du contrat :

Le contrat est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 30 novembre 2027.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1- Compétences et compréhension du projet 40 %
- 2- Méthodes et calendrier 40 %
- 3- Prix 20 %

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Pièces constitutives de la consultation

Le présent Acte d'engagement simplifié signé.

5- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total de la prestation :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

6- Délais de paiement et intérêts moratoires

Modalités de règlement :

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

Acomptes :

- Un premier acompte de 30% du montant total de la prestation sera versé après validation des 3 premières fiches de lecture de paysage, sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 70% valant solde de la commande sera versé après validation du **diagnostic paysager partagé**, sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

7- Calendrier

Le calendrier précis sera à établir lors de la réunion de cadrage conjointement entre le prestataire et la maîtrise d'ouvrage. Cependant, il est attendu **une disponibilité du prestataire** sur des créneaux plus précis (en gras ci-dessous) :

Semaine du 17 au 21 Aout 2026 : une réunion de cadrage, calendrier et élaboration de la méthode en lien avec le calendrier PLUi-H.

Septembre 2026 – octobre 2027 : réalisation du cycle de lectures de paysage (toutes saisons).

À noter qu'il est attendu, pour favoriser la présence d'habitants, que les lectures de paysages se déroulent **les mercredis et samedis ou en soirée (18h00-20h00)**. Le prestataire s'assurera de sa disponibilité sur la durée du marché et notamment pour pouvoir participer à la semaine Européenne du Développement Durable organisée par ALF du 18 septembre au 8 octobre 2026 : **dates à retenir mercredi 30 septembre ou samedi 3 octobre ou mercredi 7 octobre 2026**

Novembre 2027 : remise des livrables finaux.

Le candidat proposera un phasage détaillé compatible avec l'avancement du PLUi-H.

8- Budget indicatif

Le budget prévisionnel alloué pour la prestation est de 12 000 € TTC.

Les candidats présenteront une décomposition du prix par étape :

- élaboration de la méthode de lectures de paysages,
- organisation et animation d'une lecture,
- comptes rendus et diagnostic paysager partagé

et pourront, le cas échéant, proposer des variantes méthodologique (nombre de séances, approche pédagogique, ...).

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **25 juin 2026 à 9h00** (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé ;
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande ;
- ✓ Une note technique et méthodologique présentant les moyens mis à disposition, la présentation de l'équipe, des références de projets similaires, un calendrier prévisionnel ;
- ✓ Un RIB ;
- ✓ Un devis où apparaîtra le détail du coût des prestations.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez